



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 septembre 2025

Date de convocation : Le 1^{er} septembre 2025
Nombre de conseillers : En exercice : 14
Quorum : 08
Présents : 10
Votants : 10

L'an deux Mil vingt-cinq, le cinq septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle de conseil, sous la présidence de Madame Christelle LECLERCQ, Maire.

Sont présents : Mme Christelle LECLERCQ, M. Didier PATTE, Mme Maria-Hélène PAULINO, M. Stéphane DUBOIS, M. Raphaël POULAIN, Mme Gaëlle ALLART, Mme Valérie BOULANGER, M. Nicolas FLEURY, Mme Séverine HENRIETTE, Mme Audrey SUROWIEC formant la majorité des membres en exercice.

Sont excusés :
M. Nicolas VANNIEUWENHUYSE
Mme Carine CHOQUET
Mme Florence LEVEQUE
Mme Elisabeth ETEVE

Secrétaire de séance : Mme Valérie BOULANGER

* * *

Ordre du jour :

- ✓ Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mai 2025
- ✓ Réhabilitation d'un bâtiment technique en maison des associations : demande de subvention auprès de la Région dans le cadre du fonds d'aide aux projets locaux des communes rurales.
- ✓ Demande de subventions pour la restauration de la statue « Vierge à l'enfant »
- ✓ Bibliothèque Madeleine Blaire :
 - Convention de partenariat entre la CCTNP et la commune concernant le fonctionnement des bibliothèques en réseau à compter du 1^{er} juillet 2025
 - Contrat d'accès aux services de la Bibliothèque départementale de la Somme
- ✓ Délibération pour vente de la parcelle cadastrée D 469
- ✓ Rapport d'activité 2024 de la CCTNP
- ✓ Présentation de la synthèse du Rapport Social Unique 2024
- ✓ Demandes de subventions : Ecole l'Encre et la Plume - Concours de Chevaux Boulonnais

Ajout d'un point à l'ordre du jour :

Mme le Maire ouvre la séance et propose au conseil municipal d'ajouter un point suivant à l'ordre du jour :

- ✓ Désaffectation et déclassement du domaine public communal de la parcelle G 1183 rue Raphaël DUPREZ et vente



Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mai 2025 : Mme le Maire procède à la lecture du procès-verbal précédent. Elle demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

✓ **Réhabilitation d'un bâtiment technique en maison des associations : demande de subvention auprès de la Région dans le cadre du fonds d'aide aux projets locaux des communes rurales** (Délibération n° 2025/09/25)

Mme le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de réhabilitation du bâtiment technique en maison des associations.

Mme le Maire propose de solliciter également la région Hauts-de-France dans le cadre du fonds d'aide aux projets locaux des communes rurales. Le montant des dépenses éligibles est de 890 067.72 € HT.

Mme le Maire indique que le montant de la subvention sera défini au regard de l'analyse qualitative du projet dans la limite de 25 % maximum de la dépense subventionnable.

Après en avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Mme le Maire à solliciter la Région Hauts-de-France pour toute demande de subvention
- d'autoriser Mme le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

✓ **Demande de subventions pour la restauration de la statue « Vierge à l'enfant »** (Délibération n° 2025/09/26)

Afin de poursuivre la restauration des statues de l'église de Bernaville, cette année, il est prévu de restaurer la statue « Vierge à l'enfant ».

Mme le Maire informe que le devis de Lucie COURTIADÉ pour la restauration de la statue « Vierge à l'enfant » est de 9 645.00 € H.T.

Mme le Maire fait part que :

- la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) subventionne à hauteur de 30 % soit 2 893.50 €.
- le Conseil Départemental subventionne à hauteur de 35 % soit 3 375.75 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de restaurer la statue « Vierge à l'enfant » pour un montant de 9 645.00 € HT
- autorise Mme le Maire à solliciter une subvention auprès de la DRAC et du Conseil Départemental de la Somme.
- autorise Mme le Maire à signer tout document relevant de cette décision.

✓ **Bibliothèque Madeleine Blaire :**

- **Convention de partenariat entre la CCTNP et la commune concernant le fonctionnement des bibliothèques en réseau à compter du 1^{er} juillet 2025** (Délibération n° 2025/09/27)

Mme le Maire donne lecture de la convention de partenariat entre le CCTNP et les communes concernant le fonctionnement des bibliothèques en réseau à compter du 1^{er} juillet 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Accepte le fonctionnement des bibliothèques en réseau à compter du 1^{er} juillet 2025



Autorise Mme le Maire à signer la convention jointe en annexe.

- **Contrat d'accès aux services de la Bibliothèque départementale de la Somme** (Délibération n° 2025/09/28)

Mme le Maire donne lecture, au Conseil municipal, du contrat d'accès aux services de la Bibliothèque Départementale de la Somme entre le Département de la Somme et la commune de Bernaville.

Ce contrat d'une durée de 3 ans a pour objet de :

- Définir les modalités de partenariat entre le Département de la Somme et la commune de Bernaville, pour le développement de la bibliothèque municipale, service public indispensable à l'exercice de la citoyenneté, lieu d'accueil et d'ouverture au monde, de lien social et d'inclusion ;
- Adapter le service de lecture publique aux besoins de la population de ce territoire avec l'aide de la Bibliothèque Départementale de la Somme ;
- Faciliter l'accès de chaque habitant de ce territoire aux ressources culturelles mises à disposition par le Département et par la collectivité concernée ;
- Développer la lecture solidaire et l'inclusion en prêtant une attention particulière aux publics prioritaires du Département, éloignés de la lecture, par la mise en œuvre d'actions et le renforcement des partenariats, notamment en matière de prévention et de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme et d'insertion sociale ;
- Développer l'action culturelle et la vie littéraire en soutenant les initiatives communales, intercommunales et associatives.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve le contrat d'accès aux services de la Bibliothèque Départementale de la Somme joint en annexe ;

Autorise Mme le Maire à signer le contrat d'accès aux services de la Bibliothèque Départementale de la Somme entre le Département de la Somme et la commune.

- ✓ **Délibération pour vente de la parcelle cadastrée D 469**

Mme le Maire fait part qu'elle manque d'informations sur cette vente, par conséquent le sujet est reporté lors d'une prochaine séance.

- ✓ **Rapport d'activité 2024 de la CCTNP** (Délibération n° 2025/09/29)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-39 ;

Entendu la présentation du rapport d'activité 2024 de la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie, réalisée par Madame le Maire au Conseil municipal le 5 septembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil municipal,

Prend acte de la présentation du rapport d'activité 2024 de la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie, ce jour aux membres du Conseil municipal de la commune de Bernaville.

- ✓ **Présentation de la synthèse du Rapport Social Unique 2024** (Délibération n° 2025/09/30)

Créé par l'article 5 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la fonction publique et codifié aux articles L231-1 à L 231-4 du Code général de la fonction publique, le rapport social unique (RSU) s'est substitué au rapport sur l'état de la collectivité (REC) depuis le 1er janvier 2021. Il s'agit d'une obligation légale. Ce rapport,



désormais élaboré chaque année, dresse un état des lieux de la situation du personnel dans la collectivité au 31 décembre de l'année écoulée.

Il récapitule des données chiffrées relatives aux différentes caractéristiques du personnel telles que les effectifs, le temps de travail, la rémunération, les conditions de travail, la formation et les droits sociaux selon une liste d'indicateurs déterminée, à partir desquels peuvent être établies les Lignes Directrices de Gestion (LDG) qui définissent la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines dans chaque collectivité territoriale.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L231-1 à L231-4,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et notamment son article 5 ;

Vu le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales fixant les conditions et les modalités de la mise en œuvre du RSU ;

Vu l'arrêté du 10 décembre 2021 fixant pour la fonction publique territoriale la liste des indicateurs contenus dans la base de données sociales,

Vu le rapport social unique 2024, joint en annexe

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Le Conseil municipal,

Prend acte de la présentation du rapport social unique de la collectivité de Bernaville portant sur l'année 2024 lors de sa réunion du 5 septembre 2025

✓ **Demande de subventions : Ecole l'Encre et la Plume - Concours de Chevaux Boulonnais**

- Ecole l'Encre et la Plume : (Délibération n° 2025/09/31)

Mme le Maire donne lecture du courrier de Mme Moyaux directrice de l'école l'Encre et la Plume. Elle sollicite une subvention de 25 € par élève habitant la commune de Bernaville afin de financer les diverses sorties pédagogiques liées avec les programmes d'histoire, géographie, découverte du monde, arts visuels et histoire des arts, et le projet de l'année sur la protection de l'environnement et l'écologie.

Pour la commune de Bernaville, 80 enfants sont concernés soit un montant total de la subvention de 2 000.00 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité
le Conseil municipal,

Accepte le versement de la subvention d'un montant de 2 000.00 € à l'école l'Encre et la Plume pour financer les diverses sorties pédagogiques.

- Concours de Chevaux Boulonnais : (Délibération n° 2025/09/32)

Mme le Maire fait part que le concours de chevaux boulonnais a eu lieu le dimanche 1^{er} juin 2025. Cette année, 8 chevaux ont participé au concours. Elle propose comme chaque année de verser la somme de 15.00 € par cheval aux propriétaires présentant des chevaux aux concours.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité
Le Conseil municipal,

Accepte de verser 15.00 € par cheval présent au concours.

✓ **Désaffectation et déclassement du domaine public communal de la parcelle G 1183 rue Raphaël DUPREZ et vente** Délibération n° 2025/09/33)



Dans le cadre du projet, porté par AMSOM Habitat, de construction de 8 logements individuels, sur les parcelles G 104 et 1164, situées rue Raphaël DUPREZ, le Conseil municipal a délibéré favorablement pour la vente de ce foncier lors de sa séance du 6 septembre 2024 (délibération n°2024/09/51)

Lors des études de conception, il est apparu qu'une partie du terrain, bien que matériellement clos, comme faisant partie de la parcelle G104 et utilisée comme tel depuis de nombreuses années, faisait en réalité partie du domaine public de la commune, bien que l'usage en soit devenu privatif ;

Afin de régulariser une situation de fait, il est proposé au Conseil municipal d'intégrer dans le foncier cédé à AMSOM Habitat, cet espace devenu privatif et maintenant cadastré G 1183 d'une contenance de 0 a 13 ca.

Il est donc proposé au Conseil municipal de procéder à la désaffectation et au déclassement du Domaine Public Communal de la parcelle cadastrée G 1183 visée au plan ci-joint annexé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De constater la désaffectation de la parcelle G 1183 d'une contenance de 0 a 13 ca située, rue Raphaël DUPREZ,
- Décide de prononcer le déclassement du domaine public communal de la parcelle G 1183 pour une incorporation au domaine privé communal
- Accepte la vente de la parcelle cadastrée G 1183 à AMSOM Habitat à l'euro symbolique
- D'autoriser Madame le Maire à signer toutes pièces afférentes au dossier

✓ Questions diverses

Mme le Maire fait part à l'assemblée que le chantier international de bénévoles, qui a rénové les deux chapelles de la commune, remercie la commune et les habitants pour l'accueil et le prêt de matériel.

City stade : **Mme le Maire** fait part que dans le cadre de l'opération Sensibilis'haie la commande de 3 kits haie a été validée. Afin de planter les haies, une journée citoyenne participative sera prévue. Afin d'aménager le city stade, trois tables de pique-nique et trois bancs vont être commandés.

Mme le Maire fait part qu'elle a été contacté par la société Praginnov afin d'obtenir le label « ami des aînés ». Cette démarche permet à la commune de :

- Valoriser son engagement social en obtenant un label reconnu à l'échelle nationale et internationale,
- Renforcer l'attractivité du territoire, notamment auprès des familles et des retraités,
- Mobiliser les habitants autour d'un projet fédérateur, en favorisant la cohésion intergénérationnelle,
- Anticiper les besoins futurs liés au vieillissement et mieux orienter les politiques publiques locales.

L'assemblée étant favorable à cette démarche, Mme le Maire prend contact afin de constituer les pièces du dossier.

Mme le Maire fait part que les deux contrats d'apprentissage se sont terminés au 31 août 2025.



Mme le Maire fait part que suite au départ de Valentin de la bibliothèque Madeleine Blaire, une personne a été recrutée par la Communauté de Communes Territoire Nord Picardie pour le remplacer. Son arrivée est prévue le 23 septembre 2025.

ACM : Mme le Maire fait part d'un bilan positif du CAJ qui s'est déroulé en juillet et août.

Mme le Maire donne lecture du rapport d'évaluation et de contrôle fait par le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports. Il est précisé dans ce rapport, en conclusion générale, le respect des dispositions règlementaires en matière de sécurité des mineurs accueillis ainsi que la qualité éducative de l'accueil, et avec les observations suivantes : « *Le Directeur de l'ACM a pris en compte les observations et les recommandations relevées lors de la visite de contrôle effectuée le 14 février 2025 et les a mises en œuvre pour cet accueil* »

Mme le Maire remercie la MSA pour l'attribution de la subvention d'un montant de 3 000.00 € dans le cadre de l'appel à projet « grandir en milieu rural Actions Loisirs Vacances ». Cette subvention finance une partie du séjour à Saint Malo du 22 au 28 juillet 2025.

Maison médicale : Mme le Maire annonce le départ de la dentiste au 1^{er} octobre 2025 et l'arrivée d'une infirmière Aurélie PECQUEUR associée de Lydie DOUSSOT.

Mme le Maire fait part des différentes dégradations qui ont eu lieu ces derniers jours dans la commune.

Mme le Maire fait part du remboursement, par les assurances, du sinistre qui a eu lieu en septembre 2023 à Vacquerie sur un candélabre.

Mme le Maire informe qu'elle a reçu une pétition contre la prolifération des pigeons dans une maison située rue du Général Leclerc. Elle a demandé à l'entreprise en charge actuellement de la dératissage, de proposer une solution de lutte contre les nuisances provoquées par les pigeons.

Mme le Maire informe que l'association écurie Somme organise le 13 septembre une randonnée cartographique pour véhicules anciens et d'exception dénommée la 7^{ème} route des Eoliennes. Elle regroupe 49 véhicules qui traverseront la commune entre 17h30 et 18h30. Les bénéfices générés par notre manifestation seront versés à l'association les Fées Sourires (CHU Amiens Sud) dont l'objet est d'améliorer la qualité de vie des enfants hospitalisés et de leur famille et ainsi contribuer à leur bien-être pendant leur séjour hospitalier.

Mme le Maire fait part de l'invitation pour le marché à la ferme à Autheux le dimanche 7 septembre organisé par l'atelier des fruits.

Mme BOULANGER informe que l'opération brioches se déroulera du 6 au 12 octobre 2025. Des brioches seront en vente au marché de l'abreuvoir le vendredi 10 octobre 2025.

Mme BOULANGER propose cette année de ne pas faire Octobre Rose mais Novembre Bleu (mobilisation pour le dépistage des cancers masculins). L'assemblée approuve cette proposition. Il sera demandé aux professionnels de santé de la commune, de participer à cette action.

MME BOULANGER fait part à l'assemblée :

- que l'assemblée générale du Doullennais Bernavillois Tennis de Table a lieu demain samedi 6 septembre 2025
- qu'à l'occasion du festival Chés Wepes, la bibliothèque Madeleine Blaire et les amis de l'abreuvoir proposent une animation picarde « Diries pi canchons » le vendredi 12 septembre à partir de 16h30 au marché de l'abreuvoir
- du thé dansant organisé par l'association des Anciens Combattants le dimanche 14 septembre 2025
- du théâtre « Le Théâtre du Gourdin » organisé par Berna'vibre le samedi 18 octobre 2025 :

M. PATTE fait part de quelques infiltrations à la sacristie. Des devis sont en cours.

M. PATTE informe que la réception des travaux de voirie rue d'Amiens avec la CCTNP a eu lieu ce matin. Il reste à faire les marquages au sol (le passage piétons et le cédez le passage).



M. POULAIN informe que l'entreprise BOUFFEL sera présente sur le city stade à partir de mercredi pour les travaux d'aménagement du stationnement.

M. FLEURY demande à **M. POULAIN** si la société TEREOS l'a contacté pour la livraison des cailloux pour le chemin des cents journaux. **M. POULAIN** va la contacter.

M. FLEURY demande quand seront tailler les cerisiers à Vacquerie. **M. DUBOIS** se renseigne auprès du service technique.

Mme PAULINO informe que :

- les travaux des baies à l'église sont repris depuis début septembre
- l'entretien des chaudières des bâtiments communaux aura lieu courant septembre par la société MISSENARD
- l'expertise au titre de la garantie décennale à l'abreuvoir a eu lieu jeudi 4 septembre
- l'appel d'offre pour les travaux à la maison des associations sera lancé la semaine prochaine.
- que le constat d'huissier concernant les travaux au garage DESREUMAUX a eu lieu ce matin.

Clôture de la séance à 00h00

**La Secrétaire de séance,
Valérie BOULANGER**

**La Présidente de séance,
Christelle LECLERCQ**